



BOIS ENERGIE

**Plaquettes
forestières**



**Granulés de bois
ou pellets**

*« L'énergie est notre avenir,
économisons la ! »*

**INAUGURATION DE L'ACTIVITE BOIS ENERGIE
JEUDI 8 NOVEMBRE 07
SITE DE BEAUSOLEIL**

DOSSIER DE PRESSE

Réchauffement climatique, hausse des cours du pétrole, développement des énergies durables sont autant de thèmes qui remplissent l'actualité.

La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) – un acteur économique majeur du Limousin – **a lancé officiellement son activité bois énergie ce jeudi 8 novembre 2007**, à l'occasion de l'inauguration de sa plateforme de stockage de granulés de bois et de plaquettes forestières sur son site de Salon-la-Tour (19).

Elie de Cosnac, Président de la CFBL, et différents intervenants de la filière étaient présents ainsi que de nombreux élus, parmi lesquels le Sénateur Maire de Brive (M. Murat), la Présidente de la communauté de commune du Pays d'Uzerche (Mme Dessus)... Cette présence tend à prouver l'intérêt des collectivités pour cette activité qui concerne également le grand public.

* * *

L'édito du Président de CFBL.....	page 3
Le Bois Energie, L'énergie de nos forêts.....	page 4
CFBL, quelques chiffres clés.....	page 5
La plaquette forestière.....	page 6
Le granulé de bois.....	page 7

* * *

Contact Presse

Laure FRESSARD, Ingénieur Bois Energie

laure.fressard@cfbl.fr

Port : 06 31 52 54 47

L'EDITO DU PRESIDENT DE CFBL

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui vous a été adressée pour participer à l'inauguration de la plateforme de stockage de « Bois Energie CFBL » à Beausoleil.

Cette manifestation symbolise le lancement de notre activité de distribution de granulés de bois et de plaquettes forestières à destination non seulement des particuliers, mais également des collectivités.

Les forestiers privés du Limousin que je représente aujourd'hui à travers les adhérents de notre coopérative forestière sont heureux et fiers de vous présenter ce nouvel espace dédié au Bois Energie.

En effet, particulièrement sensibles à l'environnement, les forestiers privés sont non seulement très attentifs au développement des nouvelles énergies et, plus particulièrement à celui du bois comme combustible, mais ils l'appellent de leurs vœux depuis longtemps.

Face aux énergies fossiles qui ne cessent de voir leurs prix augmenter, il est évident que le bois se pose comme une alternative incontournable dans la production d'énergie. Le matériau bois énergie redevient ce qu'il n'aurait jamais du cesser d'être : un facteur dynamique de la gestion des forêts.

Ainsi, en revalorisant des petits bois qu'on avait abandonnés au fil des ages, le développement du bois énergie contribue à l'amélioration du bilan économique de nos forêts limousines.

C'est pourquoi, on peut parier qu'une des conséquences du développement de cette nouvelle filière sera d'en relancer à terme la gestion des plus petites ou des moins motivées d'entre elles.

Ainsi, en s'engageant par le biais de leur coopérative dans la filière bois énergie sous forme de plaquettes forestières ou de granulés de bois, les propriétaires forestiers montrent qu'ils sont parmi les premiers citoyens responsables de l'avenir de notre planète .

Le bois énergie (sous forme de plaquette forestière ou de granulé) permet un mode de chauffage économique, et écologique. CFBL s'engage résolument dans cette voie en offrant au consommateur un produit et un service de qualité.

Aussi et pour finir, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont aidés par leurs encouragements et leurs conseils ; particulièrement Madame Sophie Dessus qui a permis l'installation de CFBL à Beausoleil, ainsi que tous les élus qui, du Département à la Région, sans oublier les services de l'Etat, ont favorisé par les moyens mis en place, une prise de conscience environnementale, et de ce fait promu les énergies renouvelables.

Ensemble, nous devenons producteurs d'énergie.... *L'énergie de nos forêts !*

***Elie de Cosnac
Président de CFBL***

LE BOIS ENERGIE... L'ENERGIE DE NOS FORETS

Depuis maintenant plus d'un an, la CFBL s'est lancée dans la nouvelle ère du Bois Energie. Des essais expérimentaux menés en 2006 ont permis d'identifier les gisements potentiels en Limousin et en Bourgogne ainsi que les techniques de déchetage du bois en plaquettes forestières les plus adaptées aux types de peuplements et aux régions.

Aujourd'hui, la coopérative sait donc produire de la plaquette forestière et la commercialise à partir de ces trois plateformes logistiques (Ussel, Salon-la-Tour et Autun).

Quel avantage pour le propriétaire ?

Il est double. En effet, non seulement, la récolte des rémanents en forêts tels que les cimes d'arbres, les tiges mal conformées ou de diamètres trop faibles permet une valorisation intéressante de ces bois traditionnellement laissés sur coupe ; mais la production de plaquettes forestières permet également un nettoyage de la forêt et la mise en place d'une sylviculture dynamique, multifonctionnelle et raisonnée.

La fabrication des plaquettes forestières contribue ainsi à améliorer la qualité des peuplements, tout en accentuant la gestion durable des forêts des adhérents.

En plus, aucun risque de détruire la forêt car la ressource est très importante. Prenons l'exemple du Limousin qui, selon une étude du CRPF, dispose de plus de 700 000 m³ par an de bois disponible pour le Bois Energie.

Quel avantage pour le consommateur ?

Lui aussi est double. Tout d'abord écologique : étant une énergie renouvelable, le bois se distingue aussi par sa combustion à bilan neutre en CO₂. En effet, le CO₂ émis lors de la combustion des plaquettes forestières étant aussitôt réassimilé par les arbres sur pied, le Bois Energie n'engendre pas d'augmentation de l'effet de serre et participe ainsi à la protection de l'environnement.

La plaquette forestière présente également l'avantage d'être économique pour le consommateur car pour une production énergétique équivalente à celle d'un autre combustible fossile comme le fuel, elle est deux fois moins chère. De plus, grâce aux diverses subventions (Ademe, Région...), le retour sur investissement d'une installation d'une chaudière bois est relativement rapide.

Quelle utilisation du Bois Energie ?

Que ce soit pour la plaquette forestière ou le granulé de bois (également distribué par la CFBL), le fonctionnement de la chaudière est similaire. Il s'agit d'une alimentation automatique à l'aide d'une vis sans fin qui achemine le combustible depuis un silo de stockage jusqu'au foyer de combustion de la chaudière. Le système de chauffage est régulé par un thermostat et l'énergie ainsi produite peut être utilisée pour alimenter un chauffage central, un plancher chauffant, un ballon d'eau chaude...

Afin de pouvoir fournir toutes les puissances de chaudières et tous les types d'installations, la coopérative propose trois produits différents :

- la plaquette forestière « domestique », à destination des chaudières de petite puissance chez les particuliers et les petites collectivités,
- la plaquette forestière « industrielle » pour les chaudières de plus grosse puissance alimentant par exemple des réseaux de chaleur,
- le granulé de bois ou pellet, fabriqué à partir de sciure et utilisé soit dans les chaudières de petite puissance (livraison en vrac), soit dans les poêles spécifiques à granulés (sacs de 15 kg).

Pour chacun de ces produits, la granulométrie et l'hygrométrie, les deux éléments essentiels à l'obtention un rendement énergétique optimum, sont parfaitement maîtrisés et régulièrement contrôlés.

CFBL, QUELQUES CHIFFRES CLES

En juin 2003, la Coopérative Forestière du Limousin (CFL) et l'Union des Forêts de Bourgogne (UFOB) fusionnent pour donner naissance à la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin. Cette fusion permet de prendre une dimension nouvelle adaptée aux exigences de l'économie moderne, et de répondre à un souci d'efficacité au bénéfice de ses adhérents propriétaires forestiers et de ses clients bois.

Depuis cette date, la coopérative ne cesse de voir le nombre de ses adhérents augmenter. Fin 2006, elle regroupe ainsi 8 000 adhérents, soit plus de 78 000 ha de forêts gérés et exploités par les 73 salariés de la CFBL. Le chiffre d'affaire atteint cette même année 22 040 000 € pour un volume de bois commercialisé de 470 428 m³.

Forte de l'expérience de plus de 30 ans des deux anciennes coopératives, la CFBL étend aujourd'hui son activité en Auvergne – Limousin sur les départements de la Corrèze (19), la Creuse (23), le Puy-de-Dôme (63) et la Haute-Vienne (87), de même qu'en Bourgogne sur la Côte d'Or (21), la Nièvre (58), l'Yonne (89) et la Saône et Loire (71).

Tout le processus de production et de logistique est organisé de manière à répondre de façon optimale aux objectifs suivants :

- ⇒ satisfaction des clients bois et des propriétaires
- ⇒ prise en compte des besoins (contrats)
- ⇒ production de qualité (personnel et matériels)
- ⇒ respect des délais et du cahier des charges
- ⇒ mode de vente individualisée (contrats, camion d'essai...)
- ⇒ traçabilité des produits (PEFC)
- ⇒ volumes importants de bois commercialisés

De plus, l'ensemble des services de la coopérative depuis la gestion forestière jusqu'à la commercialisation des bois en passant par l'exploitation, se plie aux exigences d'une politique qualité forte (ISO 9001, ISO 14 001, PEFC...).

LA PLAQUETTE FORESTIERE

La plaquette forestière fait partie des nouveaux combustibles écologiques et économiques que l'on peut aujourd'hui utiliser pour alimenter les chaudières bois automatiques. Produit d'une filière parallèle et complémentaire à la filière bois traditionnelle, la plaquette forestière permet une valorisation des bois traditionnellement non utilisés comme les arbres mal conformés ou encore les cimes. Ainsi, cette fabrication contribue à l'amélioration des forêts et accentue la gestion durable de celles-ci.

Se présentant sous la forme de bois déchiqueté, de dimension homogène de 20 * 20 * 10 mm en moyenne et garantie d'une hygrométrie maximale de 25%, la plaquette forestière s'adapte parfaitement à toutes les puissances de chaudières et notamment à celle des particuliers ou aux petites collectivités, désireux de se chauffer avec une énergie verte.

De plus, si la plaquette forestière se différencie du granulé de bois par sa composition puisque ce dernier se compose de 100% de sciure alors que la plaquette est un petit morceau de bois déchiqueté, son utilisation dans une chaudière bois est quasiment similaire et automatique. En effet, stockée dans un silo à proximité de la chaudière, elle est acheminée automatiquement par une vis sans fin jusqu'au foyer de combustion de la chaudière où elle est brûlée. Le système de chauffage est régulé par un thermostat et l'énergie produite peut être utilisée pour alimenter un chauffage central, un plancher chauffant ou en encore un ballon d'eau chaude.

Enfin, la plaquette forestière présente également l'avantage d'être économique pour le consommateur car pour une production énergétique équivalente à celle d'un combustible fossile comme le fuel, elle est deux fois moins chère.

Remarque : équivalence d'une consommation de 3000 L de fuel = 30-40 MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) de plaquettes forestières à 25% d'humidité

LE GRANULE DE BOIS

Le granulé de bois, lui aussi nouveau combustible écologique, s'utilise pour l'alimentation des chaudières automatiques à granulés, mais également pour les poêles spécifiques.

Produit complémentaire à la plaquette forestière, il est souvent plus adapté pour le particulier car il présente certains avantages. Sa taille tout d'abord, petite (6 * 15-20 mm) et très homogène, offre la possibilité de livraison par soufflerie pour approvisionner les silos de stockage jouxtant les chaudières. Quant à sa forte densité (650kg au m³), elle engendre un volume de stockage nettement inférieur à celui nécessaire pour la plaquette forestière, pour une même quantité d'énergie délivrée.

D'origine 100% sciure résineuse, ce granulé a un pouvoir calorifique interne très élevé. La teneur en eau de ce combustible est très faible (moins de 10%) et son taux de cendres est inférieur à 1%.

Le conditionnement se présente sous deux formes : soit le granulé en vrac à destination des chaudières, soit en sacs de 15kg, plus pratique pour alimenter les poêles spécifiques.

Si la coopérative se place comme distributeur de cette nouvelle énergie, c'est pour là encore, afin de valoriser l'ensemble du bois de ses adhérents. En effet, les granulés distribués en Limousin par CFBL sont produits chez l'un des clients bois (scierie) principaux de la coopérative. Ainsi, par la transformation de la sciure en granulé, un produit qui n'était jusqu'alors pas valorisé a pu trouver une utilisation énergétique.

Remarque : l'équivalent de 3000 L de fuel est une consommation de 4 à 5 tonnes de pellets soit 6 à 8 m³